

DÉMOGRAPHIE



Bassin de Gisors



Sources : Insee, Recensement de la population, 2017

Population totale du bassin

- > En 2017, le bassin de Gisors compte 53 536 habitants.
- > Il représente 9% de la population du département de l'Eure.
- > Sa population a augmenté depuis 2012, en moyenne de 117 habitants par an.



Les 10 principales communes, en nombre d'habitants

2017	Population totale
> 10 principales communes	
Gisors	11 537
Étrépany	3 764
Romilly-sur-Andelle	3 261
Fleury-sur-Andelle	1 844
Perriers-sur-Andelle	1 809
Charleval	1 789
Bézu-Saint-Éloi	1 505
Neaufles-Saint-Martin	1 294
Pont-Saint-Pierre	1 151
Val d'Orger	982

Évolution de la population sur 5 ans (période : de 2012 à 2017)

Solde 2012 - 2017

(moyenne annuelle)

+117 ↗

> solde naturel

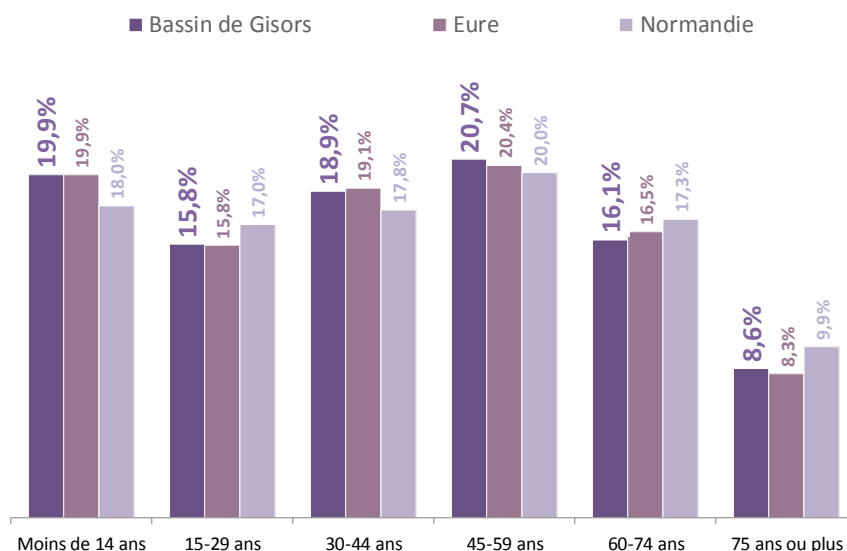
+121 ↗

> solde migratoire

-5 ↘

Population totale, par tranche d'âge

2017	Bassin de Gisors
> Par âge	
Moins de 14 ans	10 628
15-29 ans	8 473
30-44 ans	10 106
45-59 ans	11 104
60-74 ans	8 613
75 ans ou plus	4 611
Population totale	53 536

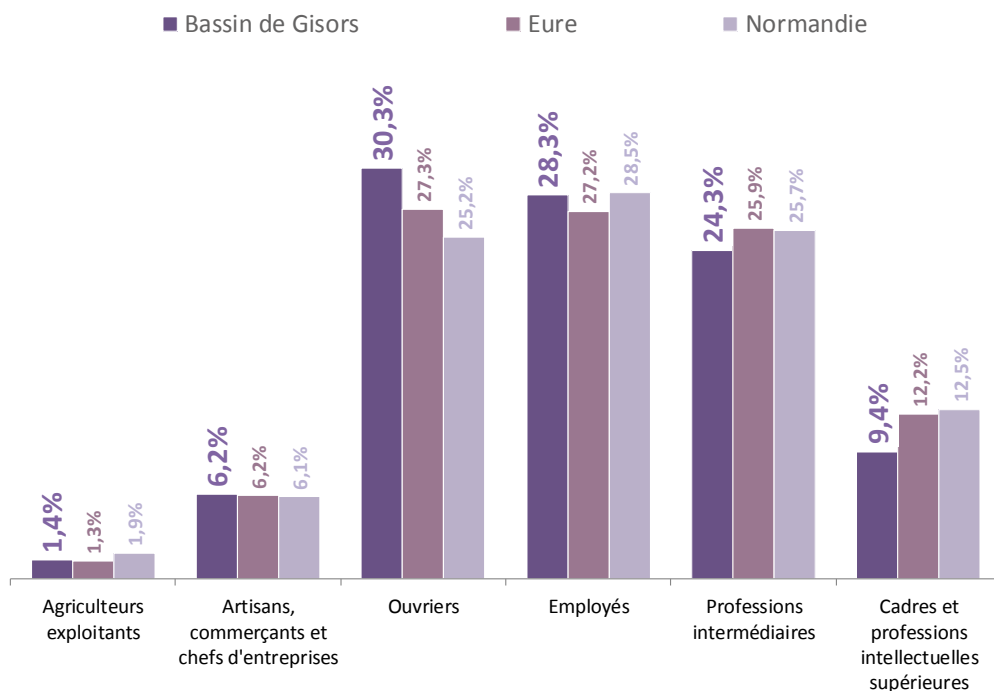




Population active occupée

Population active occupée, par catégorie socioprofessionnelle

2017 - Données hors non déterminé	Bassin de Gisors
> Par catégorie socioprofessionnelle	
Agriculteurs exploitants	307
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	1 364
Ouvriers	6 622
Employés	6 193
Professions intermédiaires	5 305
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 058
Population active occupée	21 850



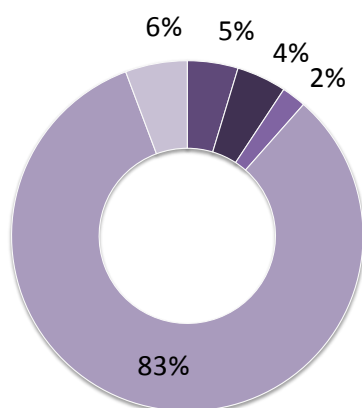
> Le Bassin de Gisors a une population active occupée de 21 850 personnes.

> 30% sont des ouvriers, c'est plus qu'en moyenne régionale.

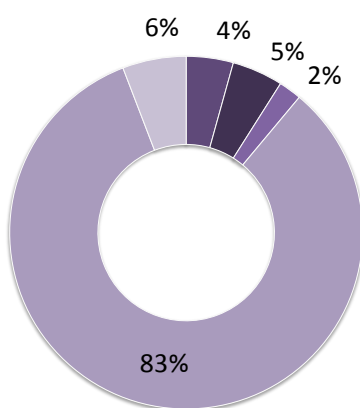
Principal mode de transport utilisé pour aller travailler

(zonalage par bassin d'emploi, département et région)

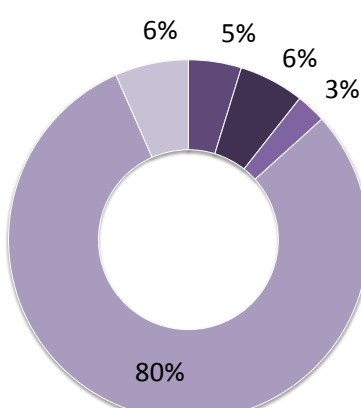
Gisors



Eure



Normandie





Définitions

(au sens du recensement de la population)

• Population totale

C'est la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune.

D'une part, la population municipale comprend sur le territoire d'une commune :

- les personnes ayant leur résidence habituelle, dans un logement ou une communauté,
- les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires,
- les personnes sans-abri recensées
- les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile.

D'autre part, la population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (*par exemple : les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune*).

• Population active

Cette population correspond à la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent (tant que cette situation existait).

• Population active occupée

Ce sont les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

• Solde naturel

C'est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

• Solde migratoire

C'est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.